



SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière

Psychologue scolaire

Conséquence immédiate de la mastérisation du recrutement : le ministre ferme deux centres de formation

Le 12 janvier le ministre annonce que le recrutement des psychologues scolaires nécessitera de détenir un master 2 au nom de l'élévation du niveau de recrutement.

Après une année de stagiarisation les PE pourront faire valoir leur master 2 de psychologie pour obtenir une affectation sur un poste de psychologue scolaire. Cette mesure permet au ministre de supprimer le DEPS comme diplôme nécessaire pour exercer la fonction de psychologue scolaire.

Les trois années d'expérience imposées auparavant pour accéder à la fonction de psychologue scolaire sont également abandonnées.

Trois semaines plus tard, le ministre, soucieux d'appliquer le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, décide de fermer les centres de formation de psychologue scolaire de Lille et d'Aix Marseille. RGPP oblige, le master 2, obtenu aux frais exclusifs des étudiants, devient la référence et autorise la suppression de la formation professionnelle de psychologue scolaire.

Cette décision confirme, s'il en était encore besoin, que la mastérisation s'inscrit totalement dans un plan de mise en oeuvre de la RGPP avec son cortège d'économies destructrices.

Le SNUDI-FO qui revendique, avec la FNEC-FP-FO, l'abandon de la mastérisation s'adresse au ministre pour que :

- soient maintenus les centres de formation de Lille et d'Aix Marseille,
- le nombre de départs en formation de psychologues scolaires soit équivalent au nombre de départs à la retraite et aux postes vacants.

Montreuil le 21 février 2012